



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre

Paris, le **21 MARS 2022**

Monsieur le Sénateur,

Vous avez souhaité me relayer, ainsi qu'à Madame Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, les demandes exprimées par les représentants de la confédération « Jeunesse au Plein Air » (JPA), relatives à la reconduction du dispositif des « vacances apprenantes » et à la mise en place d'un « Pass colo ».

Sensible à l'objet de votre intervention, je tiens à vous assurer de toute l'importance qu'attache le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'accessibilité des enfants, et plus particulièrement ceux issus des milieux les plus défavorisés, aux colonies de vacances et au soutien des séjours collectifs pour mineurs, et davantage encore au regard de la situation actuelle. Le dispositif des vacances apprenantes est, à ce titre, un véritable outil de justice sociale pour les 4 millions d'enfants qui ne partent jamais en vacances. Aussi ai-je pris connaissance de votre démarche avec la plus grande attention et souhaite vous apporter les précisions suivantes.

Depuis deux ans, l'ensemble de l'activité des accueils de loisirs et des séjours de vacances a été mise à mal par la crise sanitaire, limitant les bienfaits pédagogiques et psychologiques des séjours. Cela a également paralysé les secteurs économique et touristique qui en découlent. Le ministère a alors mis en place, dès les prémices de la crise, des mesures adaptées à la spécificité des acteurs de ce champ d'activité.

.../...

Monsieur Yves DETRAIGNE
Sénateur de la Marne
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Parmi ces mesures, le dispositif « Colos apprenantes », déployé une première fois en 2020, a été renouvelé pour les vacances d'été et d'automne 2021. Il a permis la labellisation des séjours de vacances s'engageant dans le renforcement des apprentissages. Les organisateurs de séjours, parmi lesquels une majorité de fédérations d'éducation populaire, ont été pleinement intégrés et associés.

Pour la campagne 2021, ce dispositif innovant a été doté d'un budget de 43 millions d'euros. Comme ce fut le cas lors de la précédente édition, il avait vocation de faire bénéficier le maximum d'enfants et de jeunes d'un départ en vacances, particulièrement les plus exposés aux conséquences de la crise sanitaire et les moins enclins à partir en vacances.

Les premières remontées font état d'une réussite du dispositif puisque plus de 80 000 enfants et jeunes ont pu en bénéficier en 2021, avec un nombre important de partants issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) et de zones de revitalisation rurale (ZRR) ou étant suivis par l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, d'après les dernières remontées, en 2021, environ un tiers des enfants étaient issus de QPV (contre 25% en 2020) et 13% issus de ZRR (contre 9% en 2020).

En outre, les « Colos apprenantes » ont été un important vivier de premiers départs, puisque plus d'un enfant sur deux n'était jamais parti en colonies de vacances auparavant, ce qui prouve une efficacité du dispositif face aux différents freins au départ.

La mise en œuvre des « Colos Apprenantes » en 2022 est subordonnée au redéploiement de crédits de ce dispositif essentiel pour le public qu'elle vise et le secteur qu'elle concerne. Dans cette attente, mes services sont pleinement mobilisés pour anticiper les prochaines étapes et permettre au secteur de s'organiser.

Parallèlement au maintien des « Colos apprenantes », les professionnels du secteur sollicitent l'expérimentation d'un « Pass colos » dont l'objectif serait de garantir à toute une classe d'âge l'accès au séjour collectif avant l'entrée au collège. Ce projet, qui pourrait constituer le prolongement de l'action de l'Etat en faveur de l'éducation populaire, présente un intérêt certain. Aussi je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Madame la directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, pour qu'elle en prenne connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER